ACTIVITÉS DE FORMATION

Composantes singulières des Universités au sein desquelles ils sont intégrés, les Instituts du travail offrent un lieu privilégié où se nouent des liens non seulement entre enseignant.e.s-chercheur.e.s et militant.e.s des organisations syndicales, mais aussi avec l'ensemble de la communauté universitaire. L'activité exercée au sein des instituts enrichit les enseignements dispensés auprès des étudiant.e.s, elle nourrit aussi de nombreux travaux de recherche au travers de publications, de l'organisation de colloques ou de journées d'études auxquelles les organisations syndicales peuvent être associées.

La formation syndicale au cœur des missions des Instituts

En **2017**, ont eu lieu au sein des Instituts du Travail :

- **314** stages,
- **12.519** journées-stagiaires,
- **1612,5** journées de formation prud'homales,

et... **4236** stagiaires ont été formés.

LA CONSTRUCTION D'UNE SESSION DE FORMATION

- Les thèmes de formation sont proposés par les organisations syndicales.
- Les enseignant.e.s-chercheur.e.s se positionnent sur une session en fonction de leurs domaines de spécialité et de leurs centres d'intérêt.
- Ils et elles rencontrent les responsables syndicaux afin de se mettre d'accord sur un programme de formation.

CONTACTS

Institut du Travail-Université de Strasbourg
39, avenue de la Forêt Noire - 67000 Strasbourg
http://www-idt.u-strasbg.fr/idt

Institut des Sciences Sociales du Travail
16, boulevard Carnot - 92340 Bourg-la-Reine
http://www.univ-paris1.fr/formation/instituts/isst

Institut Régional du Travail d'Aix-Marseille Université
12, traverse Saint-Pierre - 13100 Aix-en-Provence
http://irt.univ-amu.fr

Institut du Travail-Université de Bordeaux
16 Avenue Léon Duguit-33608 Pessac cedex
https://institutdutravail.u-bordeaux.fr

Institut d'Études Sociales-Université Grenoble Alpes
1241, rue des Résidences - CS 40700
38058 Grenoble cedex 9
http://ies-uga.fr

Institut de Formation Syndicale de Lyon
86, rue Pasteur- 69365 Lyon cedex 07
http://ifs.univ-lyon2.fr

Institut régional du Travail-Université de Lorraine
138, avenue de la Libération - BP 43409
54015 Nancy cedex
http://www.univ-lorraine.fr/irt

Institut des Sciences Sociales du Travail de l'Ouest
Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24307
35043 Rennes
https://www.issto.org

Institut du Travail de Saint-Étienne
6, rue Basse des Rives - 42023 Saint-Étienne cedex 2
https://www.univ-st-etienne.fr/fr/institut-du-travail.html

Institut Régional du Travail d'Occitanie
5, allées Antonio Machado - 31058 Toulouse cedex 09
https://irt.univ-tsle2.fr

Les Instituts du Travail

Réseau National des Instituts du Travail

Les Instituts du Travail sont des instituts internes aux Universités. Ils exercent leur mission dans le cadre du **Congé de Formation Économique, Sociale et Syndicale** (CFESS) ou au titre d'agréments ou de conventions spécifiques.

Leur principale vocation est la **formation** des membres des organisations syndicales afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités dans les meilleures conditions au sein des entreprises et des divers organismes où ils sont appelés à siéger.

Il existe en France **10 Instituts du Travail**. Les deux Instituts nationaux et les huit Instituts régionaux fonctionnent en réseau. La coordination de leurs activités s'effectue, depuis début 2009, par l'intermédiaire d'une **Conférence des Directeur.trice.s** et d'un bureau constitué de trois représentant.e.s (un institut national et deux instituts régionaux élus pour une durée de deux ans). La Conférence des Directeur.trice.s est également chargée de représenter les Instituts du Travail auprès des organisations syndicales et des organismes de tutelle.

- **Deux sont des instituts « nationaux » : ils forment des stagiaires en provenance de l'ensemble des régions. Les représentants confédéraux des organisations syndicales siègent dans les Conseils d'Administration ;**
- **Huit sont des instituts « régionaux ».**

LA FORMATION ÉCONOMIQUE SOCIALE ET SYNDICALE (F.E.S.S)

Les thématiques pluridisciplinaires des stages s'articulent autour du droit, de la sociologie, des sciences économiques et des sciences de l'éducation.

♦ **Les questions d'actualités en particulier juridiques,** occupent une place importante dans les demandes de formations (actualités juridiques, ordonnances "Macron" , mise en place du comité social et économique, négociations collectives, justice et sécurité, évolution de la formation professionnelle continue).

♦ **Des thématiques spécifiques :** emploi, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, rémunérations, restructurations, entreprises en difficulté, protection sociale, développement durable, mondialisation, territoires, etc.

♦ **Des formations-recherche :** certains instituts organisent des "formations recherches" axées sur un thème nouveau tel que stratégies d'entreprise et critères de gestion, le dialogue social territorial ou le développement durable.

LA FORMATION PRUD'HOMALE

Les Instituts du Travail participent également à la formation des conseillers prud'hommes en organisant des sessions pour les organisations syndicales ou dans le cadre de conventions spécifiques conclues avec la Direction Générale du Travail du Ministère du Travail. Le droit du licenciement, la santé au travail, la procédure prud'homale, la modification du contrat de travail, les discriminations ou encore le temps de travail et la rémunération constituent quelques exemples des thèmes traités.

UNE FORTE IMPLICATION DANS L'ACTIVITÉ DE FORMATION UNIVERSITAIRE

Au-delà de la formation syndicale stricto-sensu, les Instituts participent pleinement à la mission de formation de leurs Universités, allant de l'implication dans la formation initiale des étudiants à la mise en place de structures d'accueil ou d'accompagnement de publics spécifiques et d'actions d'informations et de sensibilisation des acteurs sur des thématiques en lien avec l'actualité économique et sociale. Il existe des synergies importantes entre la formation syndicale des Instituts et la formation initiale des étudiants. La prise en compte des acquis des syndicalistes ou plus généralement des publics en formation continue contribue à un enrichissement des enseignements dispensés.

Les Instituts représentent une ouverture concrète des Universités vers le monde du travail. Parallèlement, ils constituent une voie d'accès à l'Université pour des publics atypiques et/ou spécifiques et notamment celui syndical.

Les formations diplômantes précitées sont accessibles aux stagiaires des Instituts notamment par la voie de la **validation des acquis professionnels**. De ce point de vue, certains Instituts ont été pionniers au sein de leur Université dans la reconnaissance de l'éligibilité des responsables syndicaux dans les démarches de VAPP/ VAE.

Lieux de rencontre et de confrontation entre les savoirs académique et militant, les Instituts du Travail, en s'assurant la formation des militants syndicaux qui, du fait de leurs responsabilités, ont besoin de compléter leur expérience par un enseignement de niveau universitaire, contribuent à la construction d'une université ouverte sur le monde du travail.

LES CENTRES DE DOCUMENTATION

Les Instituts du Travail disposent de centres documentaires originaux couvrant toutes les disciplines relatives au travail et à l'emploi. Ces centres complètent utilement les ressources documentaires des universités et sont ouverts aux stagiaires en formation (qui peuvent mobiliser les documentalistes sur une recherche précise pendant ou hors session), ainsi qu'aux étudiants. Les Instituts disposent généralement d'un accès à des banques de données spécialisées dans leurs champs de compétences. Certains ont créé leur propre base ou banque de données, et font un travail de veille sur certaines thématiques. Le **Réseau National des Instituts du Travail (RNIT)** dispose donc d'un important potentiel documentaire sur le monde du travail sans autre équivalent dans les Universités.

Institut du travail Université de Strasbourg

Université Paris 1 Panthéon Sorbonne – Institut des Sciences Sociales du Travail

Université de Lorraine – IRT Institut Régional du Travail – ies Institut Etudes Sociales

Université de Bordeaux – Institut du Travail

Institut du Travail Saint-Étienne

Université Lumière Lyon 2 – IFS

IRT Institut Régional du Travail Aix-Marseille Université

ISST Institut des Sciences Sociales du Travail de l'Ouest

IRT Institut Régional du Travail Occitanie

Université Toulouse Jean Jaurès